



Préparation aux PQ

Orientation Paysagisme AFP



www.jardinsuisse.ch

Liste des chefs experts.
Pour d'autres informations, contactez le chef expert de votre région d'examen.

		Formé en entreprise	Training 1 avant PQ	Training 2 avant PQ	Se sent autonome et confiant pour les PQ
TP 1	Paysagisme				
	Préparation du matériel et des outils				
	Construction de bordures en béton ou pierre naturelle, selon plan				
	Excavation, réglage et compactage du fond de fouille				
	Réglage fin de la forme et mise en œuvre du lit de pose				
	Pose de pavés ou d'autres éléments				
	Pose de plaques ou dalles en pierre artificielle				
	Ameublement de la couche supérieure du sol, à la main				
	Réglage grossier et réglage définitif de la forme				
	Calcul des quantités nécessaires d'engrais et de graines				
	Incorporation de l'engrais et des graines et roulage				
	Plantation correcte des plantes (p. ex. tuteurage et attachage des arbres)				
TP 2	Utilisation des machines				
	Mise en service de tondeuse à gazon				
	Tonte du gazon et contrôle de la surface tondue				
	Mise en service de débroussailleuse ou de scarificateur à moteur				
	Mise en service de taille-haie électrique ou d'autre machine électrique				
	Mise en service de motoculteur				
	Mise en service de plaque vibrante ou de pilonneuse				
	Entretien des machines en vue des prochaines utilisations (p. ex. faire le plein de carburant, contrôler le niveau d'huile, etc.)				
TP 3	Protection de plantes				
	Préparation et application de bouillie pour traitement phytosanitaire, sous surveillance				
	Nettoyage des appareils de traitement en respectant les prescriptions légales				

TPP = travail pratique prescrit

Les points énumérés dans les parties de l'examen sont testés plus ou moins tels quels lors de la procédure de qualification et se réfèrent aux annexes de la directive relative à la procédure de qualification.

Lors des examens, le port de l'EPI nécessaire à l'exécution des travaux pratiques respectifs est évalué.

Lors des examens, la propreté et l'ordre sur le lieu de travail, ainsi qu'à la fin du travail, sont évalués.

